



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE  
JEUX EXTERIEURS ET/OU DE SOLS  
AMORTISSANT.**

**DÉCISION N° DM-23-268  
EN DATE DU 22 JUIN 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE le 19/01/2023 relatif à la fourniture et mise en place de jeux extérieurs et/ou de sols amortissant ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société SARL GOGY jugées économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement des offres ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société SARL GOGY domiciliée au 12 Ter Rue De Paris, 95500 GONESSE - représentée par M. BEL HADJ Grégory- le marché de fourniture et mise en place de jeux extérieurs et/ou de sols;

Les prestations donnent lieu à accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel de 500 000 €HT.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et peut être reconduit de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des mobilités,

**Signé**

**Robin LOUVIGNÉ**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230622-lmc1H10951H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/06/2023 Date de Publication : 22/06/2023
--